



Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Mardi 26 mars 2013 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

Présents : Mmes AUZILLON et MAILLOT. MM. AYRAL, DESEMARD, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET, PAPPALARDO, ROUSSY et TRIOUX.

Absents : Mme BOUYGE donne pouvoir à Mme AUZILLON, M. JOLY donne pouvoir à M. AYRAL.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation des procès-verbaux des séances du 8 mars et 19 mars 2013.
- ❖ Point sur l'avancement des travaux.
 - Vestiaires terrain de foot : A l'intérieur du bâtiment, les employés communaux ont terminé la pose des doublages des murs. Ils ont aussi commencé les cloisons. La pose du plafond chauffant, par l'entreprise retenue, devrait commencer prochainement.
- ❖ Contrôle des installations électriques. Chaque collectivité est tenue de soumettre ses bâtiments recevant du public à des inspections périodiques réglementaires, par des organismes agréés. Vérifications qui portent sur les installations électriques, de gaz mais aussi sur les équipements techniques, aires de jeux et sportives. Deux sociétés ont été mises en concurrence pour le marché. Le maire propose de retenir le bureau de contrôle « GRETCO INSPECTION » pour un coût annuel de 973 Euros HT. Proposition adoptée.
- ❖ Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2012 du budget communal.
 - Section de fonctionnement : 475 432 Euros en dépenses et 630 769 Euros en recettes, soit un excédent de 155 336 Euros auquel il convient d'ajouter 30 000 Euros au titre de report de l'exercice 2011.
 - Section d'investissement : 308 908 Euros en dépenses et 203 910 Euros en recettes, soit un déficit de 104 997 Euros auquel il convient d'ajouter l'excédent de 101 769 Euros au titre du report de l'exercice 2011.
- ❖ Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2012 du budget Eau et Assainissement.
 - Exploitation : 41 781 Euros en dépenses et 51 170 Euros en recettes soit un solde d'exécution de 9 389 Euros, auquel il convient d'ajouter 57 114 Euros au titre de report de l'exercice 2011.
 - Investissement : 43 432 Euros en dépenses et 13 652 Euros en recettes soit un solde d'exécution déficitaire de 29 780 Euros, auquel il convient de reporter 20 650 Euros de déficit au titre de l'exercice 2011.
- ❖ Affectation des résultats du Compte Administratif 2012 du budget communal. L'excédent de 185 336 Euros de la section de fonctionnement est reporté en recettes au Budget Primitif 2013 pour 9 279 Euros en section de fonctionnement et 176 057 Euros en section d'investissement. Le déficit de 3 228 Euros de la section d'investissement, est reporté au BP 2013.
- ❖ Affectation des résultats du Compte Administratif 2012 du budget Eau et Assainissement. L'excédent de 66 503 Euros en exploitation est reporté en recettes d'exploitation au BP 2013 pour 16 072 Euros et 50 431 Euros en recettes d'investissement. Le déficit de 50 431 Euros de la section d'investissement, est reporté au BP 2013.
- ❖ Evolution du taux des trois taxes communales. Indépendamment de la hausse de 1,8 % des bases fiscales prévue dans la loi des finances 2013, le maire propose cette année une augmentation de 4 % du taux des taxes, habitation, foncier bâti et foncier non bâti, compte-tenu de l'évolution des dépenses d'investissements prévues au prochain budget. Le Conseil à l'unanimité, adopte cette proposition.
- ❖ Vote du Budget Primitif communal 2013.
 - Section de fonctionnement, budget équilibré à 729 033 Euros en recettes et dépenses. Le Conseil note l'inscription de 165 530 Euros au titre de virement à la section d'investissement.
 - Section d'investissement, budget équilibré à 834 043 Euros. Ce budget inclut 272 830 Euros en dépenses pour les restes à réaliser de travaux 2012, comme la rénovation des vestiaires du terrain de football et de l'appartement au-dessus de l'école ou de projets non encore réalisés comme la création d'un espace cinéraire dans le cimetière. A noter une enveloppe prévisionnelle supplémentaire de 240 000 Euros dédiée à la modernisation de la cantine et à la poursuite de l'aménagement du pôle sportif. En recette figure un emprunt d'équilibre de 141 753 Euros.
- ❖ Vote du Budget Eau et Assainissement 2013. En section d'exploitation le budget est équilibré pour 68 755 Euros en recettes et dépenses et en section d'investissement à 73 487 Euros.
- ❖ Réforme des rythmes scolaires. Le maire fait état du conseil d'école qui a eu lieu le 18 mars 2013. Enseignants, élus et représentants d'élèves ont examiné les conditions et possibilités de mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Tous s'accordent sur les bienfaits apportés aux enfants par la réforme, et, sont pour sa mise en œuvre et plus particulièrement de positionner le temps d'activités périscolaires à la suite de la pause méridienne. Dans cette hypothèse un certain nombre de points ont été évoqués qui vont à l'encontre d'un démarrage en septembre 2013 :
 - absence de locaux autres que les salles de classes,
 - souci de mettre en place un vrai projet apportant un plus pour les enfants : activités sportives, culturelles,
 - souci de prévoir un encadrement adapté en effectif mais également diversifié : parents d'élèves, membres d'associations, intervenants pour les activités...

Autre point important, le projet de réalisation d'une nouvelle cantine, opérationnelle pour septembre 2014, libérant de fait l'actuelle salle polyvalente durant la pause méridienne.

Dans ces conditions, le maire propose de reporter la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, de créer un groupe de travail composé d'élus, d'enseignants et de représentants d'élèves, chargé de mettre en œuvre ce projet (première réunion le 13 mai 2013). Proposition adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal. Une information sera faite à l'ensemble des parents d'élèves le 16 avril 2013.

- ❖ Achat parcelles AD 373 et AD 374. Le stockage de matériaux tels que sable, gravier, pierres de récupération, sel de déneigement, etc. et de matériels communaux tels que remorque, giro-broyeur, épandeur de sel, etc. nécessite des aires de stockage, couvertes pour certaines. Aujourd'hui la commune ne possède pas de surface couverte appropriée, ni de terrain constructible répondant au besoin. L'opportunité est offerte à la commune d'acheter un ancien bâtiment agricole de 150 m² sur la parcelle AD 373 d'une surface de 526 m² et d'une parcelle de terrain contiguë AD 374 de 1 874 m². Le bâtiment peut être alimenté en électricité et en eau potable, si besoin. Après estimation des Domaines et accord des propriétaires vendeurs, le coût des parcelles est fixé à 17 000 Euros plus les frais de notaire. Le Conseil autorise le maire à acquérir ces deux parcelles.



- ❖ Divers en fin de séance. Le maire rappelle que dans le cadre de son Projet de Territoire, Riom-Communauté organise une réunion le 3 avril dont le thème sera « Harmonisation projet d'urbanisme » et une seconde le 23 mai avec pour thème « PLIE Plan local d'insertion par l'économie ».